

A.K AUTO

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €.
Siège social : 17, avenue Paul Eluard – 93000 Bobigny
R.C.S de BOBIGNY n° 987 491 750

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix novembre à dix heures,

L'actionnaire unique de la Société "A.K AUTO", Société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, a établi cette Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social à Bobigny

La séance est ouverte sous la direction de Monsieur Khaled ABD ELDAYEM, Président et actionnaire unique.

La présidence rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la présidence,
- Modification de l'activité et mise à jour des Statuts en conséquence,
- Questions diverses

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport de la présidence,
- Le texte du projet de résolutions soumis à l'assemblée,

En un mot, tous les documents qui, conformément à la Loi doivent être tenus à la disposition des actionnaires ou adressés à ceux - ci s'ils en ont fait la demande.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence.

Cette lecture terminée, le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de rapport de la présidence, décide de modifier l'objet social en incluant désormais la vente de produits alcoolisés.

Ainsi l'article 2 des Statuts est mis à jour et désormais rédigé comme suit :

« Article 2 - Objet

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- **Dépannage et réparation automobile, Convoyage, Pare-Brise, Epaviste**
- **Serrurerie Automobile (reproduction et réparation)**
- **pneumatiques de véhicules poids lourds, utilitaires et véhicules légers tous genres**
- **Location de courte durée et longue durée de voiture et de véhicules automobiles légers. Achat, ventes de véhicules neufs ou d'occasions.**
- **Travaux de carrosserie et tôlerie automobile**

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, même indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires, connexes ou annexes.

La participation de la Société à toutes entreprises ou Sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou pouvant concourir au développement de la présente Société, ce par tous moyens, notamment par voie de création de Sociétés Nouvelles, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, apports, fusions, alliances, Sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes les formalités prévues par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de séance déclare la séance levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et associé unique présent ou représenté par son mandataire.

Khaled ABD ELDAYEM (Président)
Khaled ABD ELDAYEM (Président) (Nov 18, 2025 17:06:32 GMT+1)